

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 26 mars 2025

Date de publication précédente: –

No de fiche: 491A

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC CFW-HT (Partie A)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Le Composite polymère ARC est utilisé avec des bandes en fibre de verre et des bandes de fibre de carbone.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeler Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Irritation oculaire, Catégorie 2A, H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mentions de danger:**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Conseils de prudence:</b>	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.	
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pendant l'usinage, il peut seulement être considéré comme poussière gênante.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	50-70	1675-54-3 *	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Éther diglycidyle du néopentylglycol	10-40	17557-23-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 Skin Sens. 1, H317
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	5-10	9003-36-5 **	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
1,2-éthanediamine, polymère avec l'aziridine, dérivés N-[3-[(2-éthylhexyl)oxy]-3-oxopropyl], composé avec le phosphate d'éther monobutylique de polyéthylène-polypropylène glycol	2	398475-96-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Facteur M, toxicité aiguë/chronique: 1

\*Autre no. CAS: 25068-38-6. \*\*Autre no. CAS: 28064-14-4.  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irrite modérément les yeux et la peau. Peut causer les éruptions ou l'urticaire, qui peuvent sensibiliser la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas utiliser de jet d'eau plein, car cela pourrait disperser et propager l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
- Autres dangers:** Lors d'une exposition à une chaleur excessive, la formation de gaz risque d'entraîner la rupture du récipient. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

<b>SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>			
<b>8.1. Paramètres de contrôle</b>			
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>			
<b>Ingrédients</b>			<b>TLV ACGIH</b>
		<b>ppm</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO	
Éther diglycidyle du néopentylglycol	SO	SO	
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO	
1,2-éthanediamine, polymère avec l'aziridine, dérivés N-[3-[(2-éthylhexyl)oxy]-3-oxopropyl], composé avec le phosphate d'éther mono-butylique de polyéthylène-polypropylène glycol	SO	SO	
<b>Valeurs limites biologiques</b>			
Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.			
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>			
<b>8.2.1. Mesures techniques</b>			
Pas de précaution spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate.			
<b>8.2.2. Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Protection respiratoire:</b>	Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (par ex.: type de filtre EN A-P2).		
<b>Gants de protection:</b>	Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)		
<b>Protection des yeux et du visage:</b>	Lunettes de sécurité		
<b>Autres:</b>	Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.		
<b>8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement</b>			
Voir les sections 6 et 12.			
<b>SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>			
<b>9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>			
<b>État physique</b>	liquide visqueux	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	ambre	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	approx. 600-1 000 mm <sup>2</sup> /s @ 25 °C (calculé)
<b>Odeur</b>	douceâtre	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	140-266 °C	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	10 mm Hg
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< 17,8 °C	<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,16 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	< 0,2%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas applicable	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	> 249 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	> 260 °C		
<b>9.2. Autres informations</b>			
Viscosité dynamique: 700-1 200 cPs @ 25 °C			

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes de plus de 250 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Bases et acides minéraux forts, bases organiques fortes et agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:**

Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Éther diglycidyle du néopentylglycol	DL50, rat	4 500 mg/kg

**Par voie cutanée:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Éther diglycidyle du néopentylglycol	DL50, rat	> 2 150 mg/kg

**Par inhalation:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	CL0, rat, 5-8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Éther diglycidyle du néopentylglycol	Irritation de la peau, lapin	Irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée
Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5)	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Éther diglycidyle du néopentylglycol	Irritation des yeux, lapin	Légèrement irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
Éther diglycidyle du néopentylglycol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Résines époxydiques: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidyle du néopentylglycol: données non concluantes.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Résines époxydiques: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Résines époxydiques: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidyle du néopentylglycol: manque de données.

**STOT - exposition unique:**

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidyle du néopentylglycol: manque de données.

**STOT - exposition répétée:**

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidyle du néopentylglycol: manque de données.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	250 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	50 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411)	10 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411)	100 mg/kg p.c./jour

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:**

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Les résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ) sont toxiques pour les organismes aquatiques et peuvent entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles; NOEC chronique, 21 jours, Daphnia magna (OCDE 211) 0,3 mg/l).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OCDE 301F, 28 jours: 5%). Éther diglycidyle du néopentylglycol: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OCDE 301C, 28 jours: 2,1%).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): log Ko/e = 2,64 – 3,78, potentiel faible à modéré de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide visqueux. Solubilité dans l'eau: négligeable. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ): s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines (log Koc  $\leq 3,65$ ).

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN3082

**TMD:** UN3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**RID/IMDG/OACI:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**TMD:** SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 9

**TMD:** 9

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** III

**TMD:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EMS. F-A, S-F

PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (AMENDEMENT 37-14, 2.10.2.7 DU CODE IMDG)

**OACI/IATA:** PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (RÉGLEMENTATION DE L'IATA POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, 56ÈME ÉDITION, 4.4 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES A197)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2A, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H320: Provoque une irritation des yeux.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 26 mars 2025

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Première édition.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.